



PREFET DE LA VENDEE

*Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
des Pays de la Loire*

*Service des Risques Naturels et Technologiques  
Division Canalisations Équipements Sous Pression*

Nos réf. : SRNT/DCESP/AR/2017-0830  
Affaire suivie par : Antony Rondeau  
[anthony.rondeau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anthony.rondeau@developpement-durable.gouv.fr)  
Ligne directe : 02 72 74 76 77  
Secrétariat : 02 72 74 76 30  
Télécopie : 02 72 74 76 39

Nantes, le **13 JUIL. 2017**

La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement des Pays  
de la Loire

à

Monsieur le Préfet de la Vendée

**Objet :** Etablissement EURIAL à LUCON

Suite à la détection de plusieurs manquements à la réglementation applicable aux équipements sous pression au sein de la société EURIAL à LUCON, nous vous avons transmis par courrier du 3 mars 2017 un rapport ainsi qu'une proposition d'arrêté préfectoral de mise en demeure.

Par mail du 23 mars à la DREAL, complété par le courrier transmis à la Préfecture datant du 16 juin 2017, la société EURIAL a transmis l'ensemble des éléments concernant la régularisation de la situation de leurs équipements sous pression : liste mise à jour des équipements sous pression présents sur leur site conformément à l'article 9 bis de l'arrêté du 15 mars 2000, le remplacement du récipient (surpresseur eau de la ville), les justificatifs attestant de la réalisation des inspections et requalifications périodiques des installations froids, la réalisation des programmes de contrôles des tuyauteries et les inspections périodiques si référents.

Nous vous informons que l'analyse des éléments précités nous permet de conclure que la société EURIAL est de nouveau conforme à la réglementation applicable aux équipements sous pression.

Au vu de ces éléments, je vous propose de lever l'arrêté de mise en demeure du 31 mars 2017.

P/ La Directrice et par délégation  
Par intérim du chef du service des risques naturels et technologiques  
L'adjoint au chef de service

Christophe HENNEBELLE

Copie UD 85